

2026/037

Nomenclature: 1.1.10

DÉCISION DU MAIRE

OBJET : Marché 25PI33 - Mission d'accompagnement - Administration en transition

Le Maire de TARNOS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales pour la partie législative et notamment l'article L2122-22 ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 2 avril 2024 précisant les délégations de compétence accordées à Monsieur le Maire dans le cadre de l'article L2122-22 précité ;

VU les articles L2123-1 et R.2123-1 du Code de la Commande Publique concernant les procédures adaptées ;

CONSIDÉRANT le besoin d'accompagnement de la collectivité lors de la réécriture du projet d'administration de demain,

CONSIDÉRANT la mise en concurrence n°25PI33 et l'analyse des 16 offres reçues,

DÉCIDE

Article 1er : de signer le marché avec le titulaire ci dessous désigné et aux conditions décrites au cahier des charges,

Groupement S.A.S QUANTIÈME / POL'ETHIQUE

Mandataire : QUANTIÈME

5, rue Adam de la Halle

62 000 ARRAS

Pour un montant de 43 200,00€HT soit 51 840,00€TTC

Article 2 : précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget de la commune.

Article 3 : Un exemplaire de la présente décision sera adressé à :

- Monsieur le Sous Préfet
- Monsieur le Directeur Général des Services

Fait à Tarnos le 28 janvier 2026

Le Maire de Tarnos
Marc MABILLET

